



Reims, le 20 février 2023

La Direction de Cérésia mène un projet pour améliorer sa performance via l'identification des principales sources de progrès et des plans d'actions associés.

Les achats sont l'un des leviers d'action de ce projet.

Ainsi, afin de :

- Améliorer et professionnaliser les pratiques d'achats responsables au sein des services et filiales,
- Mettre en place des règles communes,
- Optimiser la performance économique des achats responsables du Groupe,
- Assurer la déontologie dans les processus d'achats responsables.

Il s'agit de :

- Déployer une méthodologie, des règles d'achats responsables et une organisation partagée,
- Sensibiliser et accompagner les acheteurs au sein des services et filiales du Groupe,
- Rechercher et mettre en œuvre les synergies au sein du Groupe sur des familles identiques ou proches,
- Mesurer la performance des achats et des acheteurs pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés.

Les axes stratégiques pour piloter les achats responsables du Groupe, déclinés à partir de la stratégie globale, sont les suivants :

- Acheter prioritairement auprès de fournisseurs basés sur le territoire de Cérésia, avec un objectif de 80% de fournisseurs basés sur le territoire de Cérésia (départements 02, 08, 10, 51, 59, 60, 62, 77, 80), au 30/06/26.
- Intégrer la question environnementale dans les achats, en suivant le pourcentage de consultations et de contrats intégrant les modalités de gestion des déchets (pour les interventions sur sites) et la reprise des produits chimiques qui ne sont plus utilisables ou utilisés. L'objectif est d'atteindre 70% des consultations et contrats au 30/06/23, et 100% au 30/06/26.
- Intégrer la RSE aux achats responsables, en répondant aux enjeux spécifiques suivants :
  - Territorialité des approvisionnements,
  - Suivi de l'engagement RSE des fournisseurs,
  - Mise en place de bonnes pratiques en matière d'éthique et d'anticorruption.

Un indicateur est mis en place : le suivi du pourcentage de contrats prenant en compte des critères RSE, avec un objectif de 70% au 30/06/23 et de 100% au 30/06/26.

- Favoriser les achats réalisés auprès du secteur adapté, protégé, d'insertion. L'objectif est que la pénalité découlant du non-respect de cette disposition soit inférieure à 60 000 € chaque année.
- Entretenir une relation de partenariat gagnant-gagnant avec les fournisseurs et développer des partenariats clients/fournisseurs équilibrés pour sécuriser les approvisionnements du Groupe.  
Le pourcentage de fournisseurs évalués annuellement est suivi avec un objectif de 50% des fournisseurs au 30/06/23 et 70% des fournisseurs au 30/06/26.

Le déploiement de cette politique achats responsables est prévu jusqu'au 30/06/26, et son efficacité sera évaluée tout au long de cette mise en œuvre, lors des GT achats du Groupe Cérésia.

Le Directeur Général  
Stéphane MICHEL

